

L'ASSIMILATION DES FRANCOPHONES DU NOUVEAU-BRUNSWICK D'APRES LES DONNEES DU RECENSEMENT DE 1971.

par J.C. VERNEX

Le groupe ethnoculturel francophone du Nouveau-Brunswick (formé en grande partie par les descendants des Acadiens), fort en 1971 de 199.085 individus (soit 86% des francophones résidant dans les Maritimes et 3,6% de la population canadienne de langue française), se concentre pour l'essentiel dans la partie nord et est de la Province. Dans trois comtés (Madawaska, Gloucester, Kent) les francophones sont majoritaires à plus de 80%, tandis que dans les comtés bordant ces derniers leur "taux de densité ethnique" varie entre 25 et 60%. Bien que minoritaires dans l'ensemble de la province (ils représentent 31,4% de la population néobrunswickoise totale), les francophones forment ainsi plusieurs taches de forte concentration dispersées de la haute vallée du St-Jean au comté de Westmorland le long du détroit de Northumberland. Le "territoire" francophone est en fait constitué d'îlots séparés les uns des autres par des zones au peuplement mixte (zones urbaines de Campbellton-Dalhousie, de Bathurst) ou par des corridors purement anglophones (vallée de la Miramichi). Il n'y a pas *une* mais *des* régions francophones, en général plus pauvres et moins urbanisées que la moyenne néo-brunswickoise, et à l'intérieur desquelles les francophones sont dans une situation plus ou moins majoritaire, plus ou moins minoritaire. Ce fait est capital pour qui veut comprendre la "géographie" de l'assimilation des francophones au Nouveau-Brunswick.

Certes nous ne pouvons et nous ne voulons, dans un si court laps de temps, brosser un tableau complet et parfaitement nuancé du phénomène d'assimilation au Nouveau-Brunswick. Nous nous contenterons, après avoir défini ce que nous entendons par assimilation, de jeter quelques regards sur les variations spatiales de ce phénomène en 1971, sur son évolution au cours des dernières décennies et sur les principaux facteurs qui permettent d'expliquer son intensité et son dynamisme.

I. — Les recensements canadiens distinguent plusieurs critères pour définir l'appartenance d'un individu à un groupe ethnoculturel donné :

— *L'origine ethnique* ou "appartenance de l'ancêtre paternel, lors de son arrivée en Amérique à un groupe ethnoculturel donné",

— *La langue maternelle* ou "première langue apprise et encore comprise",

— et depuis 1971 (sur les recommandations de la Commission Royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme), *la langue d'usage* ou "langue le plus souvent parlée à la maison".

Sans entrer dans des détails trop techniques, qui nous entraîneraient fort loin, nous utiliserons, pour mesurer la vigueur de l'assimilation des francophones dans chaque unité de recensement, c'est-à-dire la vigueur des transferts linguistiques du français vers l'anglais, un "taux d'assimilation" ou rapport, exprimé en pourcentage, entre le solde des effectifs de population se déclarant d'origine ethnique française moins les effectifs de population de langue d'usage française et la population totale d'origine ethnique française (1).

2. — Malgré le caractère approximatif de ce taux (du fait du pourcentage d'erreurs admis par le recensement, surtout lorsque l'analyse porte sur des unités de recensement faiblement peuplées, il est possible de tirer quelques conclusions, très prudentes de l'examen des variations spatiales de l'assimilation. Si en moyenne le taux d'assimilation des francophones du Nouveau-Brunswick s'élevait en 1971 à 15,3%, il pouvait varier, à l'intérieur des régions rurales francophones entre 0% (Madawaska) et 23,3% (Northumberland), et à l'intérieur des centres urbains situés dans les régions francophones, entre 0% (Edmunston, Caraquet, Shippagan) et 25% (Bathurst, Moncton). De façon générale nous pouvons tirer comme conclusions :

a. — Que le taux d'assimilation augmente dès que le pourcentage de francophones diminue,

b. — Que l'assimilation est nulle dans les secteurs ruraux où les francophones représentent plus de 80 à 85% de la population totale (comtés de Gloucester, Kent, Madawaska), les francophones pouvant même assimiler les quelques éléments anglophones qui s'y trouvent,

c. — Que cette assimilation augmente très rapidement lorsque le pourcentage de francophones, toujours en milieu rural, tombe en-dessous de 40% (Northumberland, Westmorland),

d. — Que les "seuils" d'assimilation sont plus élevés en milieux urbains puisque, dans ces zones, il faut une densité de francophones supérieure à 90% pour qu'il n'y ait pas assimilation et qu'en dessous d'une densité de francophones de 60% l'assimilation croît de façon très rapide.

Dans les régions au peuplement mixte (littoral de Campbellton à Bathurst), le long de la "frontière" entre le Nouveau-Brunswick francophone et le Nouveau-Brunswick anglophone (région de Grand Sault; embouchure de la Miramichi; comté

de Westmorland), dans les villes non exclusivement francophones et dans les auroles urbaines soumises à une forte attraction de la part de ces agglomérations, les transferts linguistiques se font au désavantage des francophones. La vie de relations a brisé l'isolement protecteur des petites cellules rurales. L'urbanisation et la diversification des métiers liée à la "civilisation industrielle", secteur, en Amérique du Nord, de valeurs anglo-saxonnes, font peser une menace sur le devenir de la culture francophone au Nouveau-Brunswick.

3. — Certes il n'est malheureusement pas possible, compte tenu des informations fournies par les recensements, de connaître de façon très précise et très sûre les tendances, mêmes récentes, de l'évolution de l'assimilation parmi les francophones du Nouveau-Brunswick. Contentons-nous de noter, en nous fondant sur la comparaison de taux d'assimilation calculés à partir du concept de "langue maternelle", que d'une part, après une forte progression de taux d'assimilation moyen des francophones dans la province entre 1941 et 1961, on semble assister entre 1961 et 1971 à un léger ralentissement du phénomène, mais que d'autre part, au sein des régions de contact (comtés de Northumberland, de Westmorland) et au sein des centres urbains à l'intérieur desquels les deux principaux groupes ethnoculturels se côtoient quotidiennement, la vigueur de l'assimilation ne faiblit guère. A Moncton par exemple, la valeur du taux d'assimilation des francophones tripla entre 1941 et 1971 (le taux atteignant 25% au dernier recensement), et ce malgré le programme d'aide aux minorités mis en oeuvre par le gouvernement fédéral, malgré la reconnaissance officielle de la langue française au Nouveau-Brunswick en 1969, malgré la politique du bilinguisme menée à divers échelons gouvernementaux.

4. — Bien entendu, il est encore trop tôt pour juger réellement de la portée de décisions législatives prises peu de temps avant le recensement. Nous serons mieux renseignés en 1981. Mais il nous semble, compte tenu de la multiplicité et de la complexité des paramètres qui agissent sur la vigueur de l'assimilation, compte tenu de "l'environnement" dans lequel baignent les francophones au Nouveau-Brunswick, compte tenu enfin de l'attraction de plus en plus grande des centres urbains du Sud de la province sur la population francophone, que la survivance française dans cette province est menacée si, aux mesures purement culturelles, ne viennent pas s'ajouter des mesures d'ordre économique et social destinées à rehausser le niveau de vie des francophones, à développer l'intérieur des régions francophones et à revaloriser la langue française dans toutes les sphères de la vie sociale.

En effet, et sans vouloir entrer ici, faute de temps, dans les détails des processus d'assimilation, force nous est de constater, que le bilinguisme est devenu, pour ces francophones minoritaires, au fur et à mesure de l'ouverture des petites cellules rurales à un environnement plus vaste que l'horizon paroissial, une impérieuse nécessité de l'existence. La langue française, même officialisée, est loin d'être reconnue dans la pratique de la vie courante au sein des régions francophones où les anglophones forment des minorités importantes. Le monde du travail est le plus souvent dominé par l'anglais. A pouvoir économique et technique correspond en Amérique du Nord pouvoir linguistique et culturel. L'anglais, c'est la langue de la réussite sociale, c'est, pour nombre de francophones l'image même de la considération sociale. Dans un tel contexte, pour une population minoritaire, sans pouvoir et habituée à l'idée que l'apprentissage de l'anglais est non seulement indispensable, mais encore qu'il représente la seule possibilité d'avancement social, le bilinguisme est bien souvent un premier pas vers l'assimilation définitive. Ceci d'autant plus que le bilinguisme est rare chez les anglophones et que ce constat n'émeut pas outre mesure les francophones vivant quotidiennement en contact avec l'élément anglophone. A Moncton par exemple, ville test pour bien saisir les "rapports ethniques" entre français et anglais aux Maritimes, et selon une enquête que nous avons réalisée en octobre 1974, 80% des francophones interrogés estiment l'utilisation de l'anglais indispensable, 72,9% pensent que "pour faire un bon salaire à Moncton", il faut nécessairement être bilingue. Pour 59,7% des personnes interviewées, l'avancement social, même s'il doit se faire en anglais, est préférable à la conservation d'une langue qui ne permettrait pas d'accéder à un niveau de vie jugé comme indispensable. Dans la pratique courante, le français est surtout utilisé à l'intérieur des limites de la sphère familiale. Hors de ces limites, et que ce soit au niveau des relations de voisinage, au niveau des relations sociales plus étendues, ou au niveau des relations de travail (même dans les relations avec des organismes officiellement bilingues d'ailleurs), l'utilisation de l'anglais est largement prédominante.

Il faut dire également, que dans cette ville et sa région environnante les francophones, "baignés" dans une ambiance anglophone depuis fort longtemps, ne maîtrisent pas toujours assez leur propre langue pour oser l'utiliser, dans les relations extérieures à leur groupe. Fautes de syntaxe, pénurie de vocabulaire et anglicismes sont courants. L'évolution de la technologie, la pénétration des media anglais de tous types au sein des foyers, les contacts quotidiens au travail et dans la rue avec l'environnement anglophone, ont permis l'introduction d'une quantité importante de termes et d'expressions anglaises qui peuvent aboutir, dans certaines régions, à un véritable "métissage" de la langue. Or cette évolution nous

semble fort dangereuse. D'une part parce que l'ouverture des francophones aux pôles dynamiques de la francophonie commande le contrôle d'un outil de communication assez clair et précis pour être utilisable à l'échelle mondiale, d'autre part parce qu'un laisser-aller inconsidéré du langage peut conduire à une "gêne de parler français", porte ouverte à l'assimilation.

Si, aux termes de cette brève communication, nous pouvons conclure que le devenir de la francophonie au Nouveau-Brunswick nous semble reposer sur une prise en charge par les francophones eux-mêmes d'un pouvoir économique et politique plus étendu, sur une francisation du langage technique, sur une utilisation plus répandue, plus "vécue", du français dans le monde du travail et dans les diverses sphères de la vie quotidienne, il nous semble reposer également sur un effort soutenu pour maintenir la qualité de la langue et pour arriver à ce que le francophone se perçoive lui-même, et sans ambiguïté, comme francophone. La maîtrise parfaite de sa langue et de sa culture, la possibilité de l'utiliser quotidiennement et sans honte, quelles que soient les sphères de la vie sociale, la conscience d'une égalité de fait avec le groupe adverse, dont l'accès au pouvoir économique et politique, voire au "pouvoir régional", sont, nous semble-t-il, indispensables au francophone du Nouveau-Brunswick pour éviter que le bilinguisme ne conduise "à l'unilinguisme de la langue du groupe conquérant et dominant" et par conséquent à l'assimilation pure et simple.

NOTES

(1) *Le taux d'assimilation des francophones (TAF) sera calculé de la façon suivante :*

soit DEF la population d'origine ethnique française

LUF la population de langue d'usage française

$$TAF = \frac{OEF - LUF}{OEF} \times 100$$